

Visa ascendant français à charge pour mes parents

Par **HATIM**, le **15/03/2009** à **06:22**

bonjour

je suis citoyen francais d'origine marocaine agé de 33 ans, situation assez bonne, et je prends à ma charge mes parents qui vivent au maroc ces derniers se sont toujours présentés chez moi en france en demandant un visa au consulat de france au maroc et n'ont jamais eu de probleme, ils ont toujours respecté la durée de leur séjour en france.....

Sauf que ces derniers temps comme j'ai demandé un visa long séjour pour eux pour éviter de se présenter chaque fois au consulat de france ainsi que chaque fois il fallait payer des timbres pour l'attestation d'acceuil et des frais de visa qui leur coute cher à chaque demande....

Malheureusement maintenant ils veulent plus leur donner de visa j'ai fais recours vis a vis de la commission mais toujours rien (pas de réponse)

mes parents sont bloqués maintenant ils peuvent méme plus venir voir leur fils et je ne trouve pas cela normale, meme le consulat ne me reponde pas sachant que j'ai renouvelé ma demande par (mail/fax....)

donc je compte sur vous pour mieux m'expliquer ce qu'il faut vraiment faire car je cherche des solutions sinon devrai-je voir un avocat

merci à vous

cordialement

Par amiami, le 16/03/2009 à 21:54

bonjour,

juste je tente a t'aider

voila un petit lien qui peut être utile :

http://209.85.229.132/search?q=cache:W8WFPYqDOTAJ:www.senat.fr/questions/base/2004/qSEQ040

voila, bon courage

Par utckimo, le 03/05/2010 à 15:54

Bonjour Hatim,

Je suis dans la même situation que toi , j'ai deposé une demande de visa long sejour ascendant français pour mes parents au consulat à Fes, en mois de Fevrier , jusqu'a aujord'hui aucune nouvelle .

J'espere que ca s'est debloqué pour toi,

Peux tu me dire stp les services à contacter ici en France?

Quand j'appelle le consulat, il me dise qui faut attendre l'autorité (sans me preciser quel organisme OMI, prefecture ...)

Merci

Par sadora, le 05/08/2010 à 21:49

bonjour ucktimo

je m'apprete à demander un visa long sejour pour mes parents au maroc au consulat de marrakech.

je voulais savoir si tes parents ont pu avoir leur visa ou si ta situation est toujours bloqué comme hakim.

Merci pour ta réponse

cordialement

Par sarah, le 18/02/2011 à 18:59

Bonjour tout le monde,

J'espère que le consulat ont pu te demander de bonne nouvelles . Je suis dans la même situation que toi , j'essaye de faire venir ma mère mais j'ai peur que le consulat refuse totalement les visas que je lui fait faire .

Pourriz - vous m'aider ?

Donnez moi une réponse au plus vite . Merci beaucoup .

Par amajuris, le 19/02/2011 à 13:41

bir,

je pense que le problème réside dans le fait que le pays d'accueil veut être sur que ces parents souvent âgés ne seront pas une charge pour ce pays.

en particulier qu'ils disposent de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins en particulier s'agissant de personnes âgées en cas de maladie et d'hospitalisations, de moyens d'existence et de rapatriement.

si ils ne peuvent pas apporter les preuves de ces moyens je crains que le visa long séjour ne soit refusé.

cdt

Par zakary, le 10/03/2011 à 10:47

Bonjour,

Pouvez-vous m'informer des démarches nécessaire pour la prise en charge des parents vivants au maroc ?

Merci par avance.

J'ai déposé deux dossiers de demande de visa court-séjour et à chaque fois, mes parents ont eu droit à un refus !!!

Maintenant, je souhaite que mes parents soient à ma charge et je ne sais pas comment faire.

Bon courage pour tout le monde.

Par mimi493, le 10/03/2011 à 14:41

Pour que vos parents soient à votre charge, il suffit de leur envoyer l'argent, tous les mois, pour subvenir à leurs besoins.

Par zakary, le 10/03/2011 à 15:35

Chaque année, j'envoie de l'argent à mes parents (en moyenne 4 fois pas an).

Par mouna, le 27/05/2012 à 20:22

Bonjour,

je souhaiterai demander un visa long séjour pour ma mère qui est à ma charge depuis 3 ans. je lis très souvent que c'est difficile à obtenir, quelqu'un a t-il pu obtenir une reponse positive?

votre reponse est très precieuse pour moi merci pour votre retour.

Par iii, le 09/06/2012 à 23:36

bonsoir mouna

j ai demandé un visa ascendant français pour ma mére deux fois et ca été refusé malheureusement malgré l'assurance je suis hors de moi car g envie que ma mére vient passer qq jours avec nous

Par mos1983, le 26/08/2012 à 23:43

BOnjour iii,

pouvez-vous svp me dire pour quelle raison le visa de votre maman a été refusé?? je vous remercie d'avance,

Par mos1983, le 26/08/2012 à 23:44

BOnjour iii,

pouvez-vous svp me dire pour quelle raison le visa de votre maman a été refusé?? je vous remercie d'avance,

Par ahmed, le 25/09/2012 à 16:42

Bonjour,

Je souhaite me lancer dans l'aventure de faire venir mes parents du maroc (ascendant français) . quelqu'un peut me conseiller sur la démarche ? merci à vous tous

Par serpent, le 18/10/2012 à 13:24

bonjour à tous

si vos parents n'arrivant pas à venir vous voir , allez plutot les voir c encore mieux sans s'emmerder . c mon avis perso

bon courage à tous

Par savannahparis, le 29/10/2013 à 13:00

les droits de l'homme de la famille sont tout simplement pas respectés car un refus mérite au moins une motivation!!!!!

la france c'est une terre d'accueil certe mais à c^té elle méprise vos droits et vos familles

[fluo]on se demande alors pourquoi tant d'étrangers prennent des risques pour venir s'installer en france si c'est pour y être méprisés et voir leurs droits non respectés.[/fluo]